

Pour une politique canadienne de la propriété intellectuelle Towards a canadian policy of intellectual proprietorship Hacia una política canadiense de la propiedad intelectual

Fatima Houda

Volume 26, numéro 4, décembre 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054216ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054216ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Houda, F. (1980). Pour une politique canadienne de la propriété intellectuelle. *Documentation et bibliothèques*, 26(4), 201-210. <https://doi.org/10.7202/1054216ar>

Résumé de l'article

Cet article propose une nouvelle approche du problème de la juste rémunération des auteurs, en regard de l'utilisation qui est faite de leurs oeuvres. L'auteur rappelle que le mouvement connu sous le nom de « Public Lending Right » s'est déjà attaqué à cette question en réclamant aux bibliothèques publiques des paiements aux auteurs pour chaque prêt consenti. Cependant, elle soutient que les véritables profiteurs de la disponibilité universelle des productions intellectuelles sont les producteurs des banques de données et du hardware/software et qu'un pourcentage de leur revenu devrait être accordé aux auteurs.

Pour une politique canadienne de la propriété intellectuelle

Fatima Houda*

Informaticienne, chercheur inter-disciplinaire
Montréal

Cet article propose une nouvelle approche du problème de la juste rémunération des auteurs, en regard de l'utilisation qui est faite de leurs oeuvres. L'auteur rappelle que le mouvement connu sous le nom de "Public Lending Right" s'est déjà attaqué à cette question en réclamant aux bibliothèques publiques des paiements aux auteurs pour chaque prêt consenti. Cependant, elle soutient que les véritables profiteurs de la disponibilité universelle des productions intellectuelles sont les producteurs des banques de données et du hardware/software et qu'un pourcentage de leur revenu devrait être accordé aux auteurs.

Towards a canadian policy of intellectual proprietorship

This article suggests a new approach to the problem of authors' fair remuneration for the use of their work. The author reminds us that the "Public Lending Right" movement has already concerned itself with the issue by claiming that authors be paid by public libraries for each loan. Nevertheless, she believes that those who really profit from universal availability of intellectual works are the producers of data banks and hardware/software and that a percentage of their revenue should go to authors.

Hacia una política canadiense de la propiedad intelectual

Este artículo propone un nuevo modo de tratar el problema de la justa remuneración de los autores, con respecto al uso de sus obras. La autora recuerda que el movimiento conocido bajo el nombre de "Public Lending Right" trató esta cuestión y pidió que los autores fueran pagados por las bibliotecas públicas para cada préstamo. Sin embargo, la autora sostiene que son los productores de bancos de datos y de hardware/software los que sacan provecho de las obras intelectuales y que un porcentaje de los ingresos deberían volver a los autores.

*L'auteur prépare actuellement une thèse de doctorat sur "L'automation et la division internationale du travail" au Département de Science politique de l'Université de Montréal.

La dépendance culturelle du Canada et du Québec à l'égard de la production intellectuelle étrangère, particulièrement américaine, et à un second degré britannique et française, n'est plus à démontrer.

Les statistiques relatives au commerce du livre et des autres média d'information ainsi que l'attitude des éditeurs sont assez explicites¹. Cette dépendance structurelle, qui plonge ses racines dans les origines colo-

1. Voir Patricia A. Farrell, "The state of Canadian publishing", *Bowker Annual*, 1972, p. 477-485; Robin H. Strachan, "Canada: a long case study", *Scholarly Publishing*, vol. 3 (July 1977), 327-334; Phil Surguy, "Ripoffs or bargains?" *Books in Canada*, vol. 6 (Dec. 1977), 3-5; Statistiques Canada, *Statistiques de la culture*, 1970 SS; Rap-

port du Comité d'étude sur le fonctionnement et l'évolution du commerce au Québec, Québec, Ministère de l'Industrie et du commerce, 1979, p. 297-313; *Le commerce et la distribution au Québec*, série 2 — *Les secteurs d'activités commerciales au Québec* — 2.9 Le secteur librairie, étude préparée par M.G. Prost, août 1978, 148 p.

niales et néo-coloniales de l'histoire canadienne, est accentuée par la limite du marché canadien et par les mécanismes de contrôle que le capital étranger, particulièrement américain, exerce sur les débouchés extra-territoriaux que pourrait découvrir la production intellectuelle canadienne.

D'aucuns imputent les difficultés du commerce du livre et des autres média d'information à la qualité de la production intellectuelle des auteurs canadiens, d'autres font remonter la cause de cette faiblesse au dumping culturel provoqué par le "Colonial Copyright Act" de 1847 et à la pénétration du capital étranger qui a marginalisé les auteurs canadiens et a réduit les éditeurs canadiens au rôle de "colporteurs".

The indigenous publishing industry received a blow with passage of the 1847 Colonial Copyright Act, which permitted cheap colonial editions to flood the market from Britain. Canadian authors received little protection under this act, also known as the Foreign Reprints Act, if they were published in Canada and many of them, who felt they had a strong British or American audience, emigrated or offered their manuscripts to publishing houses in London or New York. Canada took on the aspects of a "cultural dumping ground"².

Parallèlement à cette dépendance structurelle de l'économie canadienne, l'industrie de l'information adopte pendant longtemps une attitude de repli et de collaboration avec le capital étranger.

Les auteurs canadiens, pour leur part, souscrivent implicitement à cette situation de dépendance en acceptant de troquer leur identité pour un marché plus vaste.

C'est ainsi que l'exode de cerveaux vers la Grande-Bretagne et les États-Unis commence à drainer les éléments les plus prometteurs de la couche intellectuelle canadienne. Cette situation ne règle pas les problèmes de l'industrie de l'information

canadienne ni les difficultés que rencontrent les producteurs intellectuels canadiens.

Avec la révolution scientifique et technique engendrée par la révolution industrielle, de nouveaux média d'information sont apparus, donnant lieu à de nouveaux supports d'information qui font maintenant partie des produits de consommation courants dans les sociétés industrialisées. La "popularisation" des appareils de reproduction, de photocopie, la multiplication des revues, la croissance du nombre de chercheurs, des bibliothèques, des centres d'information et de recherches sont autant de facteurs qui affectent la production intellectuelle des auteurs contemporains. Réagissant à la facilité avec laquelle leurs oeuvres sont reproduites, prêtées et diffusées, les auteurs britanniques décident de s'attaquer aux bibliothèques publiques, alléguant que celles-ci découragent les lecteurs d'acheter leurs livres en librairies et sont responsables de pertes de profit.

Le mouvement a pris naissance en Grande-Bretagne il y a une trentaine d'années, concurrentement à l'essor qu'y ont connu les bibliothèques publiques. Ce mouvement, connu sous l'appellation de "Public Lending Right" (PLR), n'aurait pas eu autant d'importance s'il n'avait dépassé les frontières de la Grande-Bretagne pour s'étendre à d'autres pays, parmi lesquels les pays scandinaves et le Canada.

Notre propos dans cet article ne concerne pas le PLR comme tel — il existe une littérature abondante sur le sujet. Nous nous référons cependant à ce mouvement, car c'est la seule action "organisée" que les auteurs aient pu employer pour défendre leurs intérêts contre la "diffusion gratuite" de leurs oeuvres. L'intérêt de ce mouvement pour notre recherche réside dans son incohérence et ses limites. C'est une leçon par l'absurde que nous proposons au lecteur. En partant du PLR, nous voulons démontrer les véritables enjeux qui guettent les producteurs intellectuels en général et canadiens en particulier. En plus de leur vulnérabilité à l'égard d'un capital étranger qui contrôle la sphère de la circulation de l'information, il y a un nouveau mécanisme d'exploitation de la production intellectuelle: *la commercialisation de l'information par les constructeurs des banques de données,*

2. Patricia A. Farrell, "The state" p. 478.

des entreprises du hardware/software et des réseaux de transmission des données. Mais avant de définir cette problématique, rappelons d'abord ce qu'est le PLR et quelles sont ses limites.

La problématique du "Public Lending Right"

Tel que formulé au départ, le mouvement du PLR impliquait les auteurs d'oeuvres de fiction et les bibliothèques publiques. À ces deux protagonistes s'ajoutait un troisième intervenant : l'utilisateur de la bibliothèque, le citoyen consommateur de l'information. Le schéma de la figure 1 illustre cette problématique et situe la zone de conflit à l'intersection des trois éléments divergents. Il s'agit donc d'un conflit limité: les auteurs de fiction, alertés par la rapidité avec laquelle pullulaient les bibliothèques publiques, craignaient pour leurs intérêts. John Bophy résuma cette crainte en réclamant "a penny for the author on each library loan". Le conflit ne tarda pas à prendre des proportions sociales et politiques (lobby actif auprès des politiciens) et à déborder le cadre britannique pour atteindre d'autres pays, notamment le Canada.

Comme en Grande-Bretagne, le débat sur le PLR au Canada est loin de faire l'unanimité. Ceux qui sont *pour* estiment qu'il s'agit là d'une mesure visant à encourager les auteurs à produire et à améliorer la qualité de leur production. Ils estiment que le prêt gratuit accordé par les bibliothèques publiques aux usagers empêche les auteurs de vendre plus d'exemplaires et par conséquent d'augmenter leurs revenus. Diana Mason adopte une attitude nationaliste et voit dans le PLR un mécanisme de protection de la production intellectuelle canadienne. Elle reproche à la Canadian Library Association (CLA) d'avoir adopté, lors de l'assemblée annuelle du congrès de 1975, une position de "wait and see" au lieu de se prononcer carrément en faveur du PLR.

The question that Canadian libraries must ask is "are we willing to support Canadian talent? Are we going to go on peddling American or British

versions of Canadian history forever?"³

Pour ceux qui sont *contre*, les arguments sont multiples. Contrairement à l'hypothèse relative à la baisse du volume des ventes due à la gratuité du prêt consenti par les bibliothèques publiques, Eric Clough soutient que ces bibliothèques servent de paravent publicitaire pour les auteurs, ce qui a pour effet d'inciter les lecteurs à leurs oeuvres. Clough s'inscrit en faux contre le PLR, alléguant que dans une économie de marché, la concurrence est le facteur déterminant; il est donc logique que certains auteurs gagnent plus que d'autres, compte tenu de la qualité de leur travail. Il s'en prend à la baisse de la qualité de la production littéraire britannique qui est à la base — selon lui — de la baisse des ventes des auteurs contemporains. La critique la plus pertinente de Clough se rattache aux limites du PLR. Le schéma du PLR ne fait référence qu'aux auteurs littéraires pris individuellement, négligeant ainsi les auteurs associés, les éditeurs, les compilateurs, les illustrateurs, etc. L'interrogation d'Eric Clough nous semble donc bien fondée quand il se demande:

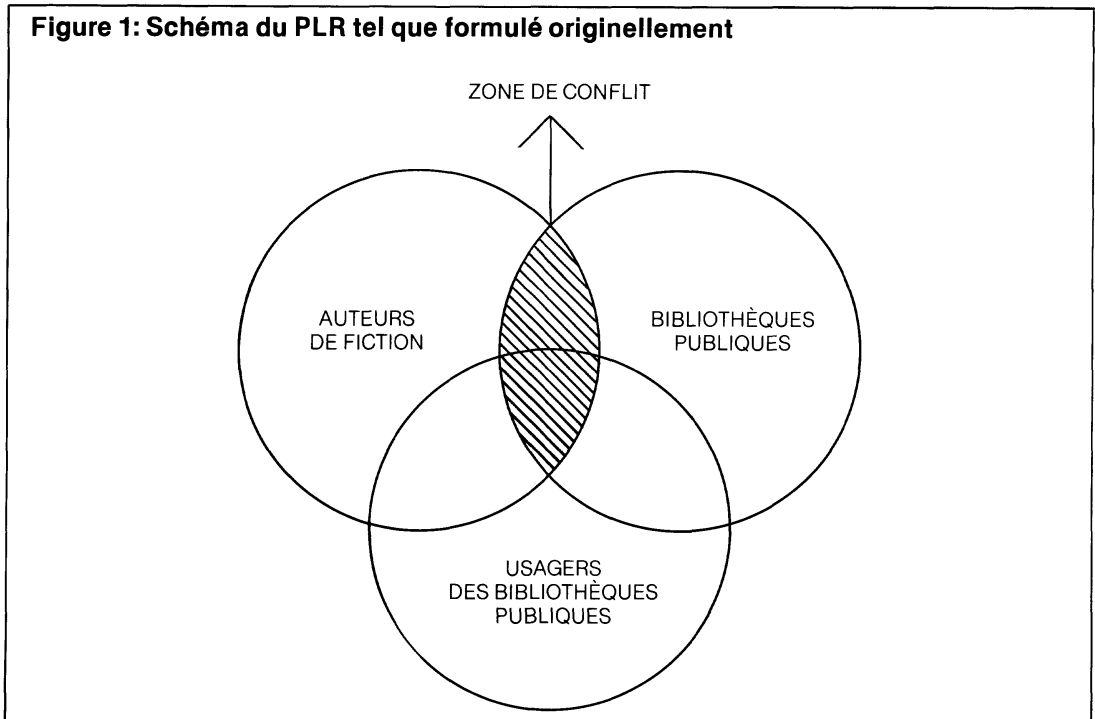
Why are only public libraries to be used as a basis for assessing the proposed public lending right? If it is a right should it not apply to national and academic libraries? Should it not apply to school, hospital, and prison libraries? Might it not apply to any form of book anywhere?⁴

En effet, si l'on veut encourager, soutenir et protéger la production intellectuelle d'un pays, il ne faudrait pas se limiter au livre littéraire. Le plus important, c'est l'information au sens large, particulièrement l'information scientifique et technique qui joue un rôle déterminant dans le développement des nations. Ceci implique un élargissement de la "zone de conflit" (voir figure 1) et l'intervention des principaux agents intéressés qui ne sont plus seulement les

3. Diana B. Mason, "PLR. Are we willing to support Canadian talent?" *Canadian Library Journal*, vol. 32 (Dec. 1975), 428.
4. Eric Clough, "Public Lending Right", *Canadian Library Journal*, vol. 32 (Dec. 1975), 425.

auteurs et les bibliothèques publiques, mais tous les producteurs et tous les distributeurs de l'information. La figure 2 présente un

schéma de l'industrie de l'information telle que nous la concevons aujourd'hui.



L'industrie de l'information

Le schéma de l'industrie de l'information que nous proposons ne se limite pas seulement à l'industrie du livre mais touche toute la production intellectuelle sous toutes ses formes, incluant les imprimés et les non-imprimés, les auteurs scientifiques, techniques et littéraires, les créateurs, les concepteurs, les chercheurs, etc., ainsi que les éditeurs, les imprimeurs, les librairies, les distributeurs, les bibliothèques universitaires, scolaires, publiques, spécialisées et nationales, les centres de recherches et de diffusion de l'information ainsi que les producteurs du hardware/software et les réseaux de communication et de transfert de l'information. En élargissant la problématique du PLR à tout le processus intellectuel de production, nous voulons contester la manière dont il a été formulé sous forme de conflit entre les auteurs "littéraires" d'une part et les bibliothèques publiques de l'autre.

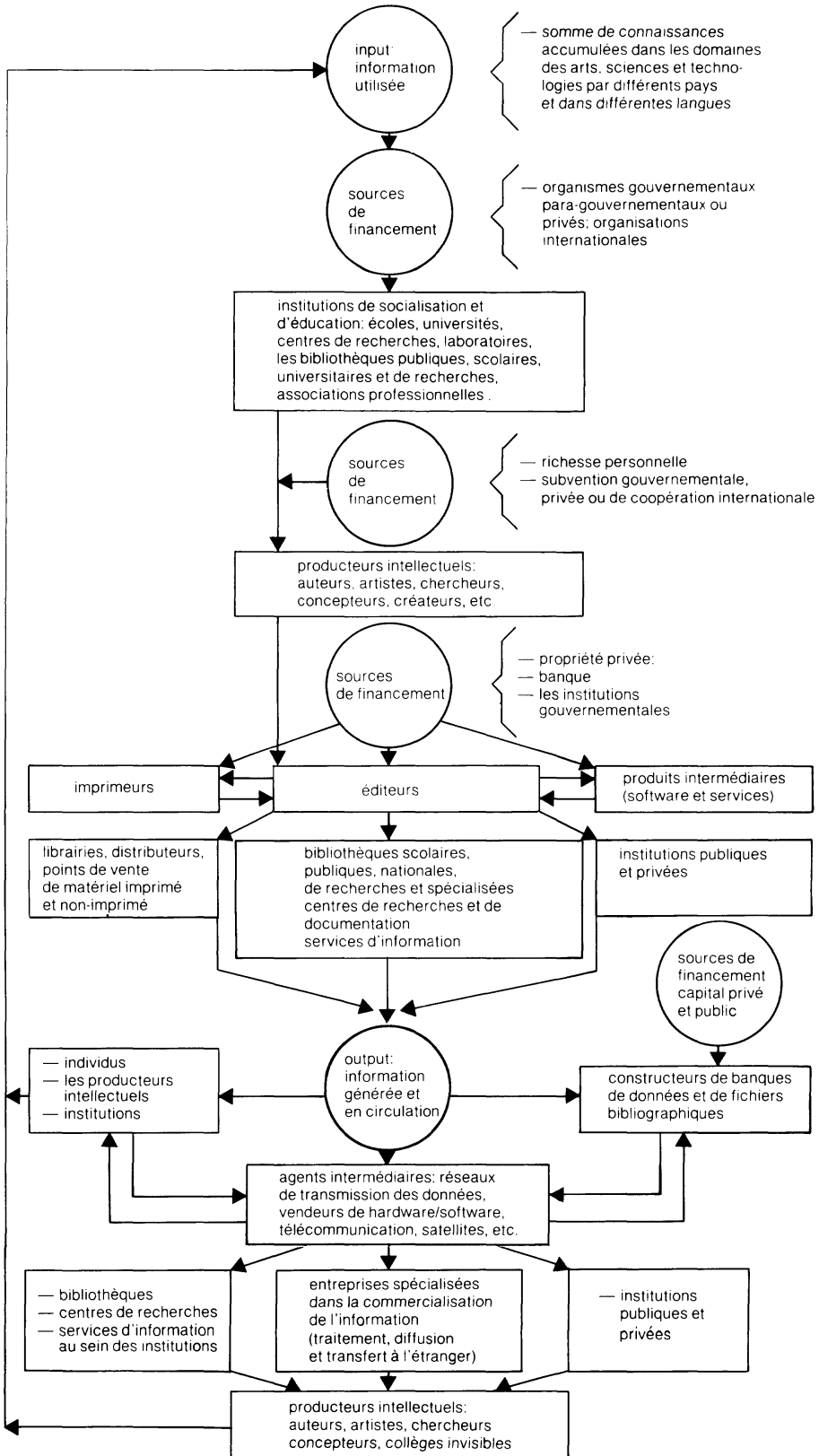
Telle que posée, cette nouvelle problématique nécessite une redéfinition de

l'information, du rôle de l'auteur et des bibliothèques publiques dans la société.

Qu'est-ce que l'information?

L'information au sens large, et l'information scientifique et technique en particulier, peuvent être définies, au-delà des controverses épistémologiques qui leur attribuent tantôt un sens intuitif, tantôt un sens quantitatif, comme une ressource nationale et universelle. C'est une matière première au même titre que l'électricité du Québec, le pétrole de l'Alberta et du Moyen-Orient ou le blé de l'Ouest canadien, à la différence que cette ressource est d'origine universelle, dans la mesure où son développement et son enrichissement dépendent de l'ensemble des connaissances produites par l'humanité pendant des millénaires. Elle n'est donc pas le produit exclusif d'un certain nombre de génies intellectuels mais le produit de l'évolution des sciences et techniques auxquelles ont contribué non seulement les intellectuels du monde entier mais aussi le génie des peuples. Autrement dit, *l'information est une ressource qui a*

Figure 2: Schéma de l'industrie de l'information



pour origine la société à laquelle elle doit être destinée.

Quel est le rôle des auteurs ou des intellectuels en général? Les intellectuels ne sont pas les producteurs directs des connaissances, ils sont eux-mêmes le produit de la société à laquelle ils appartiennent et du mode de production des connaissances prévalant dans cette société. Qu'il s'agisse de littérature, de science ou de technologie, l'objet d'analyse des intellectuels porte toujours directement ou indirectement sur des phénomènes sociaux. La littérature sur les extra-terrestres, par exemple, reflète la représentation que se fait la société des êtres qui lui sont étrangers; l'expérience d'un chimiste en laboratoire, bien qu'elle

porte sur des formules mathématiques, a des implications sur la société. De plus, les intellectuels sont le produit d'une socialisation particulière dépendant du type d'éducation, de l'idéologie dominante et des conditions matérielles que leur offre la société. Cette précision du cadre général dans lequel évolue, se crée et se transmet le savoir humain nous permet de mieux saisir le rôle spécifique des auteurs-créateurs et de leur contribution intellectuelle en tant qu'individus et citoyens d'une nation et en tant que membres de la communauté internationale. Le processus intellectuel de production, au même titre que le processus économique de production, est basé sur trois facteurs: *le capital, le travail et la matière première.*

Figure 3: Les facteurs de la production intellectuelle



— Salaires de l'auteur:

Subvention du gouvernement
Subvention de l'entreprise
privée
Prêt d'une banque
Collaboration d'autres
auteurs associés

— Auteur:

Niveau d'éducation,
créativité, compétence,
disponibilité,
expérience, etc.

— Somme de connaissances
de l'auteur:

Potentiel intellectuel,
scientifique et technique
disponible

Comme on peut le constater en examinant la figure 3, le rôle de l'auteur est déterminant dans le processus intellectuel de production. C'est à partir des connaissances acquises durant la période d'éducation et de socialisation et en se basant sur son génie propre que l'auteur crée son oeuvre. L'auteur est présent dans chacun des éléments qui composent le processus de production. Sur le plan financier, à part les cas de subventions, plusieurs auteurs supportent à même leurs revenus personnels les frais d'élaboration de leurs oeuvres; au niveau du travail et de la matière première, c'est encore l'auteur dans son rapport avec la société qui intervient. Dans un processus de production économique, ces trois facteurs sont généralement dissociés: le capitaliste fournit le capital, les travailleurs font fructifier ce capital par leur force de travail alors qu'il faut chercher la

matière première parfois à des centaines de milliers de kilomètres. Dans ce cas, le travail de l'ouvrier consiste à transformer la matière première en produit de consommation ou d'usage. Mais une fois fabriqués, les produits sont acheminés vers le marché local, national ou international. Là intervient un autre agent: celui de la commercialisation-distribution qui fait intervenir à son tour toute une batterie d'agents intermédiaires qui lient le produit final au consommateur. *Ce secteur des services se retrouve aussi dans le processus intellectuel de production où l'auteur se retrouve dans une position semblable à celle de l'ouvrier manuel qui a donné à la matière une valeur d'échange en la transformant en produit consommable et qui se trouve marginalisé dans le processus de production.* Alors que le capitaliste et les agents intermédiaires de commercialisation-distribution réalisent

des profits exorbitants, l'ouvrier est réduit au salariat qui lui "assure" à peine les moyens d'existence nécessaires à la reproduction de sa force de travail.

C'est donc au niveau de ces agents intermédiaires qu'il faudrait situer la "zone de conflit". Qui sont donc ces agents auxquels les auteurs devraient réclamer le PLR? Les bibliothèques publiques font partie de ce réseau d'intermédiaires, mais il nous semble tout à fait illogique de s'attaquer précisément à ce type de bibliothèques. Pourquoi? Nous ne reviendrons pas sur l'argument longtemps avancé et controversé touchant le déclin du volume des ventes dû à la gratuité du prêt au public. Cette hypothèse nous semble relever d'une guerre de mots plus que d'une donnée concrète ou vérifiable.

En définissant l'information comme une ressource publique, nous avons souligné que celle-ci avait pour origine la société à laquelle elle doit être destinée. Or *les bibliothèques publiques sont justement des institutions socio-culturelles visant à encourager la lecture, à élever le niveau d'éducation des citoyens et à leur offrir une activité de loisir enrichissante*. De plus, les bibliothèques publiques sont fréquentées par différentes catégories de clientèles, particulièrement les personnes âgées, les enfants et les citoyens des classes moyennes et défavorisées. Réclamer un PLR dans un tel contexte reviendrait à pénaliser ces groupes de citoyens en restreignant l'accès à l'information. Dans le cas des auteurs canadiens qui se plaignent des limites du marché national et du manque d'intérêt du public canadien à l'égard de leurs oeuvres, le prêt des bibliothèques publiques ne constitue-t-il pas une solution viable à long terme?

George Piternick et Samuel Rothstein estiment que l'idée que sous-tend le PLR est erronée, car elle se base sur une fausse analogie avec le "Public Performance Right".

The act of borrowing (not necessarily reading) a library book is somehow made equivalent to give a public performance of a drama, opera, or some-

thing similar and charging admission. The analogy is false; anyone is at liberty to borrow a musical score, play it or sing it in his home, and even invite (or dragoon) his neighbors in to hear it. Infringement occurs only when the performance is public. Who reads books to a paying audience?⁵

Ceci nous ramène à notre idée originale qui consiste à soutenir le droit des auteurs, en tant que producteurs intellectuels qui contribuent au développement du potentiel culturel, scientifique et technique des nations, tout en s'opposant à la pénalisation des citoyens via les bibliothèques publiques. Alors qui doit payer pour l'information produite par les intellectuels? Cette question en soulève une autre: qui sont les "utilisateurs de l'information" et quel usage en font-ils? Ceci pose à nouveau la question que nous avons soulevée précédemment en nous interrogeant sur les agents auxquels les auteurs devraient réclamer le PLR. Nous avons exclu les usagers des bibliothèques publiques puisque ceux-ci ne font aucun usage lucratif de la lecture des oeuvres littéraires ou artistiques et qu'au contraire, ils représentent une clientèle potentielle susceptible d'acquérir les oeuvres en question en les achetant.

Par conséquent, ceux qu'il faudrait attaquer, ceux à qui il faudrait réclamer des droits sur l'utilisation "gratuite" de l'information, ce sont *les producteurs du hardware/software et des banques de données, les centres de diffusion de l'information, les réseaux de télé-informatique et de communications*. Ces intermédiaires qu'on regroupe sous l'appellation d'"industrie de l'information" n'auraient pas de raison d'être si, au départ, il n'y avait eu un volume d'information disponible et renouvelable. L'information définie comme ressource publique a donc été récupérée sous forme de "matière première" gratuite par les producteurs du hardware (ordinateurs, équipements d'impression et de reprographie, etc.) et par les constructeurs des banques de données qui se sont emparés des stocks

5. George Piternick and Samuel Rothstein, "Public Lending Right questioned", *Felicitier*, vol. 21, no. 6 (June 1975), 16.

d'information pour en faire une marchandise extrêmement coûteuse, une marchandise qui se vend, s'achète, se transfère, se négocie et s'approprie.

Dans le domaine des sciences exactes incluant biologie, médecine et sciences naturelles, et des techniques qui en dérivent, il doit y avoir en 1975 entre 150 et 200 banques de données en fonctionnement ou en préparation de par le monde, dont 80 à 100 aux États-Unis, 40 à 50 en France, 20 à 30 en URSS, 10 à 20 en Allemagne et le reste en Angleterre, Italie, Espagne⁶.

Ces chiffres portent seulement sur les sciences exactes; ils omettent les sciences humaines et sociales et les sciences appliquées. Le commerce des données est devenu tellement florissant qu'il ne se passe pas une année sans que ne soient créées des centaines de banques de données à travers le monde. Au Canada, deux canaux officiels de transmission des données font le lien entre les constructeurs de banque de données et les utilisateurs de l'information: il s'agit des réseaux CAN/SDI et CAN/OLE. Le tableau 1 donne les détails des banques de données commercialisées par CAN/OLE (Canadian on Line Enquiry), avec le nombre de références qui y sont emmagasinées au 1er juin 1978 et le prix de la consultation par ordinateur et par heure de connexion.

Il serait très pertinent de s'interroger sur le pourcentage que tirent les producteurs de l'information, en l'occurrence les auteurs, du revenu de cette commercialisation de leur production intellectuelle. Si l'on compare la diffusion de l'information via les bibliothèques publiques à la diffusion de l'information par les réseaux automatisés de transmission des données, on constate:

- 1- que le rôle des bibliothèques publiques est d'encourager la lecture, c'est-à-dire la consommation de l'information, dans le but de servir une clientèle diversifiée et de parti-

ciper à l'élévation du niveau général d'éducation tout en faisant connaître les auteurs et leurs ouvrages;

- 2- que les constructeurs de banques de données s'approprient une richesse universelle qui a été élaborée par des chercheurs et des intellectuels du monde entier et la mettent à la disposition de ceux-là même qui l'ont créée, c'est-à-dire les intellectuels, sous forme de marchandise. En tant que telle, la "marchandise-information" devient une propriété privée de quelques firmes multinationales ou de quelques centres de recherches qui en fixent les prix, contrôlent le transfert et l'exploitent en tant que source de profits. C'est donc aux constructeurs des banques de données et du hardware/software qu'il faudrait réclamer les droits sur la diffusion de l'information produite par les intellectuels et non aux bibliothèques publiques.

Nicholas Henry distingue trois niveaux dans la manipulation illégale de l'information par les systèmes automatisés: l'input, la vérification des données et l'output.

Input, or feeding information into a system, requires the translation of data into a computer language in order to record it on cards or tapes (. . .) since translation of a work is the legal prerogative of the copyright proprietor, an infringement may be evident when copyright data are encoded on punch cards or tapes. *Scanning*, or the means by which the system reviews and retrieves data stored in its memory banks, also holds a potential danger of copyright infringement. It is possible that scanning might be the exclusive prerogative of the copyright owner of the information scanned, in that scanning data might be comparable to a performing right. In other words, the computer system is giving a performance using copyrighted data without the permission of the copyright owner. *Output* involves a "republishing" of the computer system's data. When a computer user programs a systems, which stores copyrighted

6. Édouard Labin, *Les banques de données dans le domaine scientifique et technique*, Paris, BNIST, 1976, p. 33.

Tableau 1:
Les banques de données offertes par CAN/OLE⁷

Base de données	Version(s) imprimée(s) correspondante(s)	Éditeur	Période couverte	Nombre de références au 1er juin 1978	Tarif par heure de connexion
BA	Biological Abstracts Bioresearch Index	Biosciences Information Service (USA)	Janvier 1972	1,581,256	55\$
CAC	Chemical Abstracts condensates	American Chemical Society (USA)	Juillet 1973	1,832,205	44\$ + 2¢ par unité répétée en différé
CODOC	Publications officielles dans 15 bibliothèques depuis juin 1977	Council of Ontario Universities	1928	448,829	45\$
CONF	Comptes rendus des conférences sur les sciences de la santé; Comptes rendus de conférences scientifiques et techniques conservés à l'I.C.I.S.T.	I.C.I.S.T.	1928-1976	10,422	40\$
EI	Engineering Index	Engineering Index Inc. (USA)	Janvier 1970	670,433	50\$ + 3¢ par unité répétée en différé
IEC	Répertoire de la recherche dans les universités subventionnées par le gouvernement fédéral	I.C.I.S.T.	1971-1972 1977-1978	66,825	40\$
INSP	Physics Abstracts, Electrical and Electronics Abstracts, Computer and Control Abstracts	The Institute of Electrical Engineering (U.K.)	Janvier 1970	1,089,303	55\$
NTIS	Government Reports Announcement & Index	National Technical Information Service (U.S.)	Janvier 1971	407,153	46\$
OON	Fichier catalographique de l'I.C.I.S.T. (excepté les périodiques)	I.C.I.S.T.	Va englober le fichier CONF. total 19,000 références	5,117	40\$
UNION	Catalogue collectif des publications scientifiques dans les bibliothèques canadiennes	I.C.I.S.T.	État de collections de 250 bibliothèques en décembre 1977 (7 ^{ème} édition)	43,195	40\$
AOSI	Alberta Oil Sands Index	Research Council of Alberta	1897	4,000	45\$
CAN/MARC (Prévu)	Monographies, thèses, rapports officiels au Canada	Bibliothèque nationale du Canada	1973	13,000	40\$
NRIS (Prévu)	Northern Research Information Service	Ministère des Affaires indiennes et du nord canadien	1975	1,200	40\$

data, to yield certain kinds of information, her or she may be creating a new anthology of copyrighted works that is "published" by the computer⁸.

Le débat sur les "droits d'auteur" et l'ordinateur ne fait que commencer car, pendant que les firmes multinationales développaient les systèmes automatisés en puisant gratuitement dans le stock d'information générée par les chercheurs et auteurs du monde entier, les "leaders" de la "conscience intellectuelle" étaient en train de réclamer aux "pauvres" bibliothèques publiques "a penny for the author on each library loan".

7. Ce tableau a été élaboré à partir d'une brochure intitulée *CAN/OLE, Access to the worlds, published literature in science and technology*, Ottawa, CISTI, s.d. et d'informations recueillies sur place.

8. Nicholas Henry, *Copyright, Information Technology, Public Policy. Part 1: Copyright — Public Policies*, New York, Marcel Dekker, 1975, p. 71.

Dans le contexte canadien, les auteurs nationaux subissent les conséquences d'une dépendance structurelle qui prend la forme d'une aliénation culturelle et d'une dépendance financière et technologique de l'industrie de l'information à l'égard du capital étranger. Une politique nationale de l'information doit prendre en considération les intérêts des producteurs intellectuels canadiens en leur *restituant une partie des profits réalisés par les "marchands" de l'information afin d'aider à accroître le potentiel scientifique et technique du Canada à l'échelle nationale et internationale.*

NOUVEAUTÉ

Guide bibliographique du traducteur, rédacteur et terminologie

par

Jean Delisle et Jeanne Albert

Ce guide s'adresse aux professionnels de la traduction et de l'interprétation, aux rédacteurs et aux terminologues, de même qu'aux enseignants et aux étudiants.

13 x 25 cm., 192 pages Prix: **\$6,75**

En vente chez votre libraire et aux:

**Éditions de l'Université
d'Ottawa**

Bon de commande

Éditions de l'Université d'Ottawa
65, avenue Haste, Ottawa, Ontario,
Canada, K1N 6N5

Veillez me faire parvenir exemplaires
de Guide bibliographique du traducteur

Nom

Adresse

**Ci-inclus mon chèque ou mandat
de poste.**

**Les chèques ou mandats de poste
doivent être faits à l'ordre des**

Éditions de l'Université d'Ottawa